

L'Institut Canadien a joué un rôle important dans la reprise des relations avec la France au 19^e siècle

Madeleine Ducrocq-Poirier

Volume 12, Number 5-6, September–December 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60738ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ducrocq-Poirier, M. (1970). L'Institut Canadien a joué un rôle important dans la reprise des relations avec la France au 19^e siècle. *Liberté*, 12(5-6), 73–83.

L'Institut Canadien a joué un rôle important dans la reprise des relations avec la France au 19^e siècle

Ce qu'était l'Institut Canadien

« En un temps où il n'y avait à Montréal aucune bibliothèque publique, ni aucun cabinet de lecture »⁽¹⁾, plus de deux cents jeunes gens se groupèrent sous le nom de « Lycée Canadien »⁽²⁾ pour offrir à la jeunesse montréalaise des moyens de s'instruire et de se cultiver. Peu de temps après, le 17 décembre 1844, le Lycée Canadien faisait place à l'Institut Canadien.

L'esprit de cet institut était particulièrement libéral puisque tous les Canadiens — catholiques ou non — pouvaient s'y inscrire ; c'était la première fois au Canada français qu'un institut public, qui se proposait « l'union, l'instruction mutuelle et le progrès général »⁽³⁾, inscrivait aussi la liberté religieuse à son programme⁽⁴⁾. Ses membres avaient à leur

(1) Schedule no 21 du procès Joseph Guibord.

(2) Présidé par L. Racine.

(3) Article III de sa constitution.

(4) Et pour faire cesser l'accusation d'athéisme que ses ennemis ne vont pas tarder à lui lancer, l'Institut Canadien de Montréal devra préciser, lors de sa séance du 23 octobre 1860, « qu'en ne demandant compte à aucun de ses membres, de sa foi religieuse, » cela n'impliquait « la négation d'aucune vérité ou autorité religieuse et laissait subsister dans leur intégrité, les responsabilités et devoirs individuels des membres dans leurs rapports avec les cultes établis ».

disposition une bibliothèque particulièrement fournie, une chambre de nouvelles auxquelles le grand public avait également accès dès 7 heures ou 8 heures du matin. Selon la saison, à 9 heures du soir, moyennant un abonnement modique, tout ce que possédait cette association — immeuble, mobilier, livres et journaux — était la propriété de ses membres ; ses activités étaient publiques et obligatoirement en français. L'Institut Canadien organisait des séances publiques⁽⁵⁾, le plus souvent à thème littéraire, qui attiraient des foules nombreuses. A partir de 1853, il organisa un cours d'histoire et de littérature, confié à l'écrivain Henri-Emile Chevalier.

La plupart des écrivains de l'époque en firent partie et présidèrent, à un moment ou à un autre, à ses destinées (ou à celles de celui de Québec fondé quatre ans plus tard) : A. Gérin-Lajoie, P.-J.-O. Chauveau, O. Crémazie, Joseph Doutre, J.-B. Fréchette, F.-X. Garneau, Thomas Chapais... A partir de 1848, l'Institut Canadien de Montréal essaimait à Québec, Trois-Rivières, Saint-Jean, Saint-Athanase, L'Industrie, Chambly, Sorel, Berthier, L'Assomption, Laprairie, Rivière-du-Loup, Lanoraie et Joliette, qui eurent « leur » Institut Canadien ainsi que Ghoes dans l'Etat de New-York. Leur devise était « *Altius tendimus* » et leur blason une ruche surmontée d'un castor et de feuilles d'érable avec en exergue : « Travail et concorde ».

L'Institut Canadien de Montréal était de loin le plus important⁽⁶⁾, il prospérait malgré l'incendie qui détruisit son immeuble et ses archives en 1850. En 1852, le parlement provincial lui avait consenti l'Acte d'Incorporation, le reconnaissant légalement comme association régulière de l'Etat.

C'est aussi en 1852 que l'Institut Canadien de Montréal fut l'instigateur de l'agitation « anti-seigneuriale » chez les

(5) Le nombre de ses séances passa de 26, en 1850, à 47, en 1854.

(6) Le nombre de ses membres, qui était de 225 en 1850, passa à 325, en 1851, 413, en 1852 ; 499 en 1853 ; 529 en 1854 ; 675 (dont 84 étrangers) en 1855 et 700 en 1857.

censitaires, agitation qui provoqua l'abolition de l'institution seigneuriale⁽⁷⁾.

La hiérarchie ecclésiastique suivait d'un oeil inquiet ses progrès⁽⁸⁾ qui étaient aussi ceux du libéralisme contre lequel elle avait entrepris de lutter. Les dirigeants de l'Institut Canadien éprouvaient le besoin d'un appui moral à l'extérieur du Canada. L'un de ses membres, Joseph-Guillaume Barthe, allait se rendre en France, en 1853, pour tenter d'obtenir un tel appui de l'Institut de France.

La mission de Joseph-Guillaume Barthe en France

D'origine acadienne, Barthe, qui avait fait ses études de droit à Trois-Rivières, s'était fixé, depuis 1838, au Québec. Il fit parler de lui en publiant dans le *Fantasque* des vers destinés aux condamnés politiques que lord Durham avait exilés aux Bermudes, en 1838. Il fit de la prison. De nouveau libre, ses études terminées et devenu avocat du barreau de Montréal, il assumait les rubriques politiques de *l'Aurore du Canada*, le seul journal qui paraît alors en français, à Montréal. A vingt-cinq ans, il était député de Yamaska à la Législature provinciale (1840); n'ayant pas été réélu en 1844, il devint greffier à la Cour d'appel, en 1846, et s'inscrivit à l'Institut Canadien de Montréal où il se manifesta « comme dans la presse, dans la législature, dans l'action civique... parmi les champions les plus ardents des droits de son pays ». Conformément au « penchant de son âme infatigable, brûlante de l'amour sacré de la patrie ».⁽⁹⁾

Avec l'accord tacite des officiers de l'Institut Canadien, il débarque à Paris, l'été 1853, pour obtenir de la France qu'elle aidât le Canada français à accomplir « sa pacifique

(7) Cf. Discours de R.A. Dessaulles en 1866 : « Quand l'historien voudra se rendre compte de l'abolition des droits seigneuriaux, c'est dans les archives de l'Institut qu'il retrouvera le levier moral qui a soulevé et abîmé sur elle-même la féodalité canadienne. »

(8) Progrès que Dessaulles, alors président de l'Institut Canadien, résumait dans son discours du 23 décembre 1862, à l'occasion du 22ième anniversaire de l'Institut, par ces termes : « Tolérance et liberté de penser ».

(9) Pour reprendre les termes de Carondel qui signe la « Préface de l'Éditeur » du livre de J.-G. Barthe « Le Canada reconquis par la France », paru en 1855 à Paris (Ledoyen, libraire).

émancipation ».⁽¹⁰⁾ Il n'a pas d'instructions précises et n'est pas mandaté officiellement. Nous avons retrouvé, à l'Institut Canadien de Québec, copie d'une lettre que Barthe lui envoya et où il lui proposait d'adhérer à un projet d'affiliation qu'il envisageait de demander pour l'Institut Canadien de Montréal.

« J'avais besoin de vous faire part de ces préliminaires pour mieux vous mettre à même d'agir à bon escient dans vos délibérations, et quoiqu'il y ait beaucoup de choses que je sois forcé de vous taire, je dois conjurer l'Institut de Québec de ne pas tarder à s'entendre avec celui de Montréal, s'il attache le même prix que moi aux résultats que je me promets de mes premières démarches que *j'avais encore moins d'autorité de faire* de la part de votre Institut que de celui dont je suis membre, mais que j'ai cru pouvoir prendre sur moi d'associer à *mon projet d'affiliation*, sauf à le circonscrire plus tard, si le projet ne vous agréait pas. »⁽¹¹⁾ Il ajoutait que ce projet était « bien accueilli de tous ceux à qui j'en ai fait part » et que ses interlocuteurs y voyaient « une idée heureuse dans le présent, une très grande promesse dans l'avenir ».

Néanmoins, Barthe aimait à se faire passer à Paris pour le « délégué de l'Institut Canadien près de l'Institut de France ». Son livre⁽¹²⁾ retrace les principales étapes de ses démarches ; par le canal de Monmergué, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il entra en relations avec Jomard de la même académie et qui présidait la Commission centrale de l'Institut de France. Ce dernier accepta de lire un discours de Barthe aux membres de l'Institut. Dans ce discours, Barthe précisait « l'objet dans la demande d'affiliation » qu'il avait l'honneur de proposer « de la part du corps au nom duquel » il agissait. Et, dans cet esprit, les suggestions suivantes :

« 1 — De vouloir bien fonder vous-mêmes des prix pour des questions de concours, proposées par vous aux intelli-

(10) Page XXXIV de l'introduction, par Barthe, à son livre.

(11) Copie insérée dans le procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 1854, de l'Institut Canadien de Québec.

(12) Le Canada reconquis par la France, mentionné ci-dessus.

gences canadiennes qui se sentiraient l'ambition de s'y exercer.

- « 2 — D'accepter le rôle de décerner ceux-mêmes qui sont fondés là-bas, afin qu'en en devenant ainsi les arbitres, vous puissiez procurer au moins, par là, le sacre d'une réputation européenne à ceux qui traiteraient les sujets d'intérêt public qui surgissent d'eux-mêmes dans notre pays et qui mériteraient d'obtenir la couronne de ses mains.
- « 3 — D'accorder à l'Institut Canadien un exemplaire de vos propres travaux périodiques, un double des conceptions qui se produisent journellement dans les rangs de l'Institut de France sur les diverses questions scientifiques qu'on y traite si lumineusement, en lui consacrant particulièrement ce que l'on voudrait bien y dévouer d'études spéciales aux sujets qui peuvent se rapporter à la Nouvelle-France, si digne, ce me semble, des méditations des hautes intelligences et de la considération de vos savants cabinets...
- « 4 — De faire participer l'Institut Canadien aux bibliothèques et aux divers musées de France, en employant auprès d'eux votre puissante influence pour lui en obtenir leur superflu ; ou en m'accréditant auprès des ministres pour me mettre sur la voie de pouvoir provoquer leurs patriotiques largesses en faveur de leur ancienne colonie...
- « 5 — De vouloir bien établir une correspondance suivie entre les deux corps, qui aurait pour effet de les renseigner réciproquement sur tous les sujets qui, dans leur ressort respectif, pourraient avoir quelque importance à leurs yeux...
- « 6 — De reconnaître, si cela ne répugnait pas à vos statuts, le caractère de bacheliers ès lettres et ès sciences, à ceux d'entre nous qui mériteraient de passer par les degrés du baccalauréat...
- « 7 — Enfin, de procurer dans les journaux périodiques de Paris, l'insertion à celles de nos oeuvres qui vous paraîtraient mériter l'honneur de cette publication, ou du

moins, une revue critique propre à propager les noms de leurs auteurs, à faire apprécier la valeur de leurs travaux, et leur préparer dans les rangs de la bibliographie une chance de percer et d'obtenir la vente de leurs livres en Europe. »

Jomard obtint aussi que la requête de Barthe fût inscrite à l'ordre du jour d'une séance générale de l'institut.⁽¹³⁾

Entre-temps Barthe, qui avait manœuvré pour assister à une séance de l'Académie des Beaux-Arts⁽¹⁴⁾, s'était vu rappeler par Monmergué⁽¹⁵⁾ « qu'un vœu exprimé par un membre isolé de l'Institut de Montréal, ne pourrait saisir l'Institut de France » ; que ce « serait au corps de cette honorable compagnie littéraire qu'il appartiendrait d'exprimer un vœu qui rappellerait cette nationalité, objet des regrets du Bas-Canada, en cherchant à rétablir quelques relations avec la France, sous le rapport des études, des arts et des lettres, puisque des événements regrettables, mais définitivement accomplis, ne vous permettent pas de vous rattacher à la métropole d'origine ».

Barthe avait sollicité de l'Institut de Montréal un mandat officiel. Cette demande avait été examinée par un Comité spécial présidé par le romancier Joseph Doutre et qui lut lui-même les conclusions de ce comité, le 30 mars 1854. *L'Institut Canadien* « ... ne pouvant juger des circonstances sous lesquelles de telles relations seraient praticables, *croit devoir s'abstenir* auprès de l'Institut de France ; mais ... , reposant pleine et entière confiance dans la sagacité de Me Barthe, *l'Institut Canadien l'autorise à faire tout ce qu'il croira utile à l'institution*, pendant son séjour en France, tant auprès de l'Institut de France et des autres corps publics, qu'auprès des savants et des artistes de notre ancienne mère-patrie ».

Fort de cette confiance, Barthe multiplie les démarches auprès des académiciens français, il écrit instamment à

(13) Où étaient représentées les cinq académies : Académie Française, Académie des Sciences, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Académie des Sciences Morales et Politiques, Académie des Beaux-Arts .

(14) Le 31 octobre 1853, il y entendit le secrétaire de cette académie, Raoul Rochette, prononcer l'éloge du sculpteur Pradier.

(15) Le 18 janvier 1854.

Guizot, Thiers, Villemain et Ghé de Beaumont ; il suggéra à l'Institut de Montréal de publier les documents qu'il lui envoyait⁽¹⁶⁾. Ayant demandé l'avis de plusieurs personnes compétentes sur son discours aux Académiciens, il décida de retirer les 4e et 6e propositions de la liste des suggestions que contenait ce discours ; il entra en rapport avec d'autres personnalités que des académiciens, avec des hauts fonctionnaires...

La requête fut inscrite à l'ordre du jour de la séance générale du mercredi 5 juillet 1854 de l'Institut ; 88 académiciens appartenant aux cinq académies y assistaient, notamment Monmergué, Jomard, Ghé de Beaumont, Combes, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny... Jomard fit rapport « sur diverses propositions de l'Institut du Canada (sic), adressées par le fondé de pouvoir de cet Institut, Me Barthe. Le président⁽¹⁷⁾ de l'Institut, ayant donné connaissance au bureau d'une lettre récente qui lui a été écrite en sa qualité de président, par Me J. Barthe, Canadien, fondé de pouvoir de l'Institut du Canada, siégeant à Montréal, le bureau a jugé, d'après la teneur de cette lettre, qu'il était de son devoir de la communiquer à l'Institut, réuni en corps, dans une de ses assemblées trimestrielles ; il va en être donné lecture, après quoi le bureau aura l'honneur de lui soumettre les observations que cette lettre lui a suggérées.

Lecture de la lettre de Me Barthe

« L'Institut Canadien de Montréal se compose de 600 membres, tous d'origine française, les branches formées à Québec et ailleurs en sont les succursales. On sait que la population française du Canada se monte à peu près d'un million d'âmes qui tournent sans cesse les yeux vers la France. Sa langue, sa religion sont les nôtres. C'est pour ces raisons que l'Institut du Canada ose compter sur la sympathie généreuse de l'ancienne métropole.

(16) « Le Pays » et « Le Canadien » les feront paraître en 1854 et en 1855.

(17) Le président en exercice était alors Combes ; les vice-présidents : Villemain (Académie française), Jomard (Inscriptions et Belles-Lettres), Forster (Beaux-Arts).

« Après avoir pesé mûrement les 7 propositions contenues dans la lettre écrite au nom de l'Institut du Canada par le représentant de cette compagnie, il a paru au Bureau de l'Institut que, tout en prenant en considération le but qu'elle se propose et les motifs qui sont exposés dans le mémoire, *les trois premières propositions pourraient seules être agréées*, les autres sont tout à fait en dehors des attributions de l'Institut de France.

« L'Institut du Canada vous soumet, monsieur, une idée qui paraît digne d'être accueillie. Son projet est de *fonder des prix* auxquels seraient appelés à concourir principalement les sujets canadiens et dont le jugement serait attribué à l'Institut de France. Non seulement l'Institut de France aurait à décerner ces prix, mais il pourrait encore déterminer lui-même d'autres sujets de prix, d'autres questions que celles qui auraient été proposées par l'Institut du Canada et dont il serait également le juge. Toutefois, il peut se présenter dans la pratique des difficultés d'exécution sur lesquelles il serait convenable de s'entendre préalablement avec la personne que cette compagnie a chargée de la représenter à Paris.

« Une autre demande a été soumise à l'Institut par monsieur Barthe, au nom de l'Institut Canadien, c'est la troisième ; ce corps sollicite *la faveur d'obtenir un exemplaire des publications de l'Institut de France*. Déjà, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie française et l'Académie des Sciences ont pris une mesure qui satisfait à ce vœu. L'Académie des Sciences morales et politiques jugera peut-être à propos de suivre leur exemple.

« En résumé, *le bureau écartant les propositions 4, 5, 6 et 7, qui ne sont pas de la compétence de l'Institut, ainsi que la proposition d'affiliation qui est étrangère à ses règlements*, est d'avis que les deux premières propositions relatives aux prix à fonder par l'Institut du Canada soient l'objet d'un nouvel examen du bureau, réuni à la Commission centrale. »

Signé : Jomard, rapporteur.

L'affiliation, qu'ambitionnait J.-G. Barthe et qui eût exigé une intervention du gouvernement français, avait été écartée.⁽¹⁸⁾ Mais des relations s'étaient installées entre l'Institut Canadien et l'Institut de France.

Importance de ces nouvelles relations avec la France

a) *Pour l'Institut Canadien*

La bibliothèque de l'Institut Canadien reçut de nombreux ouvrages de l'Institut de France ; mais aussi du Ministère du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux Publics ; de la Société Zoologique d'Acclimatation, des académiciens Thiers, Guizot qui envoyaient leurs ouvrages, de Cortembert, géographe du Louvre ; de Henriguel Dupont et d'Horace Vernet qui firent don de quelques-unes de leurs oeuvres pour le Musée de l'Institut Canadien. Par Horace Vernet, Barthe avait touché le comte de Nieuwerkerke, membre de l'Institut qui mit Napoléon III et l'impératrice Eugénie au courant des démarches de Barthe : l'empereur fit donner 4,653 gravures et photographies à l'Institut Canadien, et le prince Napoléon, qui se rendra deux fois au Canada, remettra à l'Institut Canadien des reliures précieuses et des objets d'art.

Les envois de livres furent si nombreux qu'en 1862 la bibliothèque de l'Institut Canadien était la plus riche de Montréal.

Du côté canadien, les lectures de l'honorable L.-A. Desaulles furent régulièrement adressées au prince Napoléon, à l'Institut, à Thiers et à Cortembert. L'Institut Canadien nomma, une fois Barthe rentré à Montréal, un correspondant permanent à Paris en la personne de Me Ernest Ossaye.

En 1765 Drouyn de l'Huys, ancien ministre français des affaires étrangères, écrivait à l'Institut Canadien de Montréal : « Monsieur le ministre des finances a bien voulu, sur ma demande, contribuer à la réalisation d'une pensée à laquelle s'attache, à juste titre, un intérêt sérieux et je me féli-

(18) Monmergué, de son côté, avait écrit à Barthe : « L'affiliation ne dépend pas de nous : elle est d'ailleurs sans aucun précédent ».

cite, par ma part, de pouvoir répondre à un vœu de l'Institut Canadien ». De son côté, Chasselou-Laubat, ministre de la marine et des colons, acceptait d'aider éventuellement l'Institut Canadien.

b) *Pour le Canada français*

On peut penser que le mouvement de sympathie que Barthe avait fait naître pour l'Institut Canadien et le Canada français ne fut pas étranger à la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Canada ; relations auxquelles le voyage de la frégate « La Capricieuse », premier vaisseau de guerre français à revenir, en 1855, devant Québec, après la perte du Canada par la France, prélude heureusement. L'Institut Canadien reçut le commandant de Belvèze et les envoyés français avec de grands honneurs.

L'Institut Canadien avait alors raffermi sa réputation au Québec en comptant onze de ses membres élus à la Législature, en octobre 1854, et en obtenant, la même année, la réhabilitation des Canadiens condamnés lors de la rébellion de 1837-38.

Ayant désormais la possibilité de nommer des personnalités étrangères membres correspondants l'Institut Canadien de Montréal accorda ce titre à Cortembert en 1855 et, plus tard, à Victor Hugo, Michelet et Laboulaye, tous trois académiciens français (en 1870).

Celui de Québec qui avait deux membres correspondants en France : F. Le Play et E. Rameau, directeurs de la Société Internationale des Etudes Pratiques d'Economie Sociale de Paris, recevra en 1876 une demande d'affiliation de la part de cette société et attribuera le titre de membres honoraires à leurs directeurs, en 1880, ainsi qu'à Ernest Flament (de Fournies, dans le nord de la France) et à Félix Gaillarolet (l'ami de Lamartine).

Désormais, toutes les manifestations publiques importantes de l'Institut Canadien, à Québec, ou à Montréal, comptaient le consul de France au nombre de leurs invités.

Et, lorsque monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, va entrer en lutte ouverte avec l'Institut Canadien,

en 1858, et le perdre progressivement dans l'esprit de la masse par la mise à l'index de ses livres, l'excommunication de ses membres, le procès Joseph Guibord et la création, pour le supplanter, d'un « Institut canadien-français »⁽¹⁹⁾, d'un cabinet de lecture, de l'oeuvre des bons livres, par les Sulpiciens, oeuvre qu'il se prétendait « cercle littéraire », et d'une union catholique sous l'égide des jésuites qui en ouvrirent la bibliothèque au grand public, l'Institut Canadien de Montréal va disparaître mais son oeuvre de rapprochement avec la France reste à l'aube d'une politique d'échanges culturels qui est, aujourd'hui, entrée dans les faits.

MADELEINE DUCROCQ-POIRIER

(19) Dont Achille Bolle prononça le discours d'ouverture le 13 novembre 1868 en annonçant que ce nouvel institut était « fondé pour opposer un solide obstacle au développement des mauvaises tendances du siècle et pour conserver intacte notre nationalité... dans un but de maintien et le conservation »... pour tenter « l'oeuvre de la conciliation de la liberté et du frein religieux. »